

Règlement du jeu-concours « TEE SHIRT CONTEST »

1. Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par le groupe Cannes Night Life domicilié au 10 rue Teisseire 06400 Cannes, désigné ci-après par Rob Ryan.

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

Une **soirée « Barathon »** ou la tournée des grands ducs **pour les gagnants et 3 de leurs amis** avec **boisson à volonté au Morrison's Pub, Morrison's Lounge et au Quay's** ainsi qu'un **plat offert par personne au FrenSh**. Un pass prévu spécialement à cet effet sera mis à leur disposition. Lot valable une seule fois pour chacun des 3 gagnants (un gagnant nommé par bar).

La remise du lot n'entraîne aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous la forme d'une somme d'argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu sans aucune restriction.

4. Frais de participation

Le présent jeu est gratuit et sans obligation d'achat

5. Modalités de participation

La participation au jeu concours est ouverte à compter du 31/03/2020 à la date de réouverture des établissements fixée suite au confinement COVID-19.

Chaque personne pourra participer autant de fois qu'elle le souhaite.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Concours de création de tee-shirt où tout est permis ou presque ! La seule obligation est **faire figurer sur le tee-shirt le logo Cannes Night Life ainsi que le logo du bar** (Quay's, Morrison's Pub ou Morrison's Lounge) **pour lequel le participant met ses talents à l'œuvre**. Les tee-shirts sans logo seront disqualifiés. Il est également souhaité que le participant appose sa signature sur le tee-shirt.

Une fois la création terminée, il faut alors l'envoyer au format PDF de préférence à l'adresse suivante : info@cannes-nightlife.fr en mentionnant dans l'objet de l'email « **Tee-shirt contest** » et le **nom du bar** pour lequel le participant joue, comme par exemple « Tee-shirt contest Morrison's Lounge ».

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

La création la plus originale ou « The Number One » pour chaque établissement sera sélectionnée par un **jury composé des équipes des pubs** et sera publiée sur les réseaux sociaux.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 16/04/2020 selon les modalités suivantes :

Les résultats du jeu-concours seront publiés sur les réseaux sociaux ainsi que par email auprès des gagnants.

8. Contribution des participants

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu-concours acceptent que ces dernières soient utilisées par le groupe Cannes Night Life dans les conditions suivantes :

Les dessins des participants seront utilisés pour créer les futurs tee-shirts des établissements suivants : Morrison'Pub, Morrison's Lounge et The Quay's Irish Pub mais aussi publiés sur les réseaux sociaux.

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité.